

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2017

Luxembourg, le 14 janvier 2019

En date du 14 janvier 2019, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport général sur le projet de loi portant règlement du **compte général de l'Etat de l'exercice 2017**. Le contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des comptes s'effectue sur une base annuelle.

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget. »

- **Compte général 2017 suivant la législation nationale : excédent de recettes de 1.352.825.779,99 euros**

Par rapport au budget voté de l'Etat de l'exercice 2017, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2017 se résument comme suit :

	Budget voté 2017	Compte général 2017	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	13.153.654.513,00	13.688.844.994,43	535.190.481,43	4,07%
- en capital	90.244.900,00	1.938.904.179,47	1.848.659.279,47	2,048%
Total recettes (1)	13.243.899.413,00	15.627.749.173,90	2.383.849.760,90	18,00%
Dépenses				
- courantes	12.701.039.724,00	12.798.233.758,59	97.194.034,59	0,77%
- en capital	1.393.831.794,00	1.476.689.635,32	82.857.841,32	5,94%
Total dépenses (2)	14.094.871.518,00	14.274.923.393,91	180.051.875,91	1,28%
Excédent de recettes (1) - (2)	-850.972.105,00	1.352.825.779,99	2.203.797.884,99	

Source chiffres : budget de l'Etat 2017, compte général 2017 ; tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau ci-dessus que le compte général de l'exercice 2017 affiche un excédent de recettes de 1.352,83 millions d'euros alors que le budget voté a tablé sur un déficit de 850,97 millions d'euros.

Cette différence de 2.203,80 millions d'euros s'explique essentiellement par la comptabilisation des produits d'emprunts (emprunt obligataire à hauteur de 2 milliards d'euros émis en février 2017) et de prêts (prêt de 150 millions d'euros versé en juillet 2017 par la Banque européenne d'investissement dans le cadre du contrat de financement relatif à l'assainissement énergétique d'infrastructures scolaires au Luxembourg) ainsi que du remboursement d'un prêt (prêt de 132 millions d'euros émis sur base de la loi du 18 décembre 2006 autorisant notamment l'Etat à procéder à l'acquisition de l'infrastructure ferroviaire appartenant à la société Arcelor S.A.) qui n'étaient pas prévus au budget voté de l'exercice 2017.

En faisant abstraction des opérations d'emprunts et de prêts, le compte général de l'exercice 2017 affiche un excédent de dépenses de 293,07 millions d'euros, alors que le budget voté a tablé sur un déficit de 850,97 millions d'euros. La Cour des comptes observe que ce déficit constitue une amélioration de 557,90 millions d'euros par rapport au déficit inscrit au budget de 2017, s'expliquant essentiellement par l'augmentation des recettes courantes qui passent de 13.153,65 millions d'euros à 13.688,84 millions d'euros.

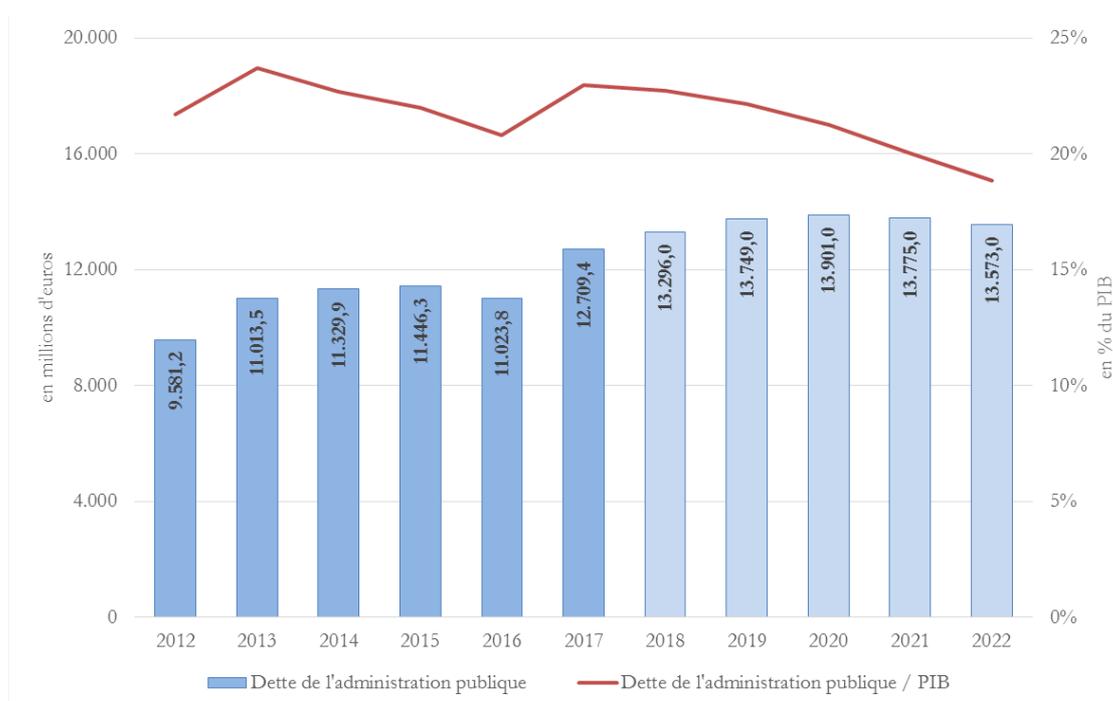
Côté recettes, le compte général pour l'exercice 2017 comprend des recettes courantes de 13.688.844.994,43 euros et des recettes en capital de 1.938.904.179,47 euros, soit un total de 15.627.749.173,90 euros. Les recettes totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 2.383.849.760,90 euros, ce qui représente un écart de 18,00%.

Côté dépenses, le compte général pour l'exercice 2017 fait état de dépenses courantes de 12.798.233.758,59 euros et de dépenses en capital de 1.476.689.635,32 euros, soit au total 14.274.923.393,91 euros. Les dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 1,28%. Au niveau des dépenses en capital, la hausse se chiffre à 82.857.841,32 euros. En ce qui concerne les dépenses courantes, le montant final se situe au-dessus des prévisions, et ce à hauteur de 97.194.034,59 euros.

- **Evolution de la dette de l'administration publique**

Le graphique suivant reprend l'évolution de la dette de l'administration publique pour les années 2012 à 2022 telle qu'elle ressort des comptes nationaux du Statec ainsi que de la 19^e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg (PSC) pour la période 2018-2022.

Graphique : Evolution de la dette de l'administration publique



Sources chiffres : Statec, compte général 2017, 19^e actualisation PSC 2018-2022 (aux erreurs d'arrondi près) ; graphique : Cour des comptes

Il en ressort qu'en chiffres absolus et en pourcentage du PIB, la dette de l'administration publique augmente en 2017 pour atteindre 12,7 milliards d'euros ou 23,0% du PIB.

Pour la période 2018 à 2022, la dette de l'administration publique exprimée en % du PIB diminue progressivement pour atteindre 18,8% du PIB fin 2022 (résultat de la croissance du PIB sur la période considérée). Toutefois, la dette publique augmente, en termes absolus, à 13,9 milliards d'euros en fin 2020.

Le rapport général est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir : Marc Gengler, Président ; Patrick Graffé, Vice-président ; Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :
Marc Gengler, Président
Tél. : 47 44 56 – 251
marc.gengler@cc.etat.lu